

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC BP LILLE 33 AVENUE LE CORBUSIER 59800 LILLE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 100 €.

Benjamin DANSET Quentin DANSET, gérants de la société 6BELLE, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 240 RUE DE LA LYS 59250 HALLUIN, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Benjamin DANSET, 26 RUE DE PERENCHIES 59237 VERLINGHEM
Nombre de parts	50
Montant versé	50 €
2e associé	Quentin DANSET, RESIDENCE DU PORT MARS 23 795 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 06210 MANDELIEU LA NAPOUL
Nombre de parts	50
Montant versé	50 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 03 avril 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Lu et approuvé
[Signature]

